

Philippe CHALUMEAU

Député de la 1^{ère} circonscription d'Indre-et-Loire
Membre de la commission des Affaires sociales
Vice-président du groupe d'étude sur l'hydrogène

Monsieur Olivier Véran

Ministre
Ministère des Solidarités et de la Santé
Avenue de Ségur
75007 PARIS

Tours, le mercredi 9 février 2022

Monsieur le Ministre, cher Olivier Véran,

Je souhaite attirer votre attention sur le métier de socio-esthéticienne pour lequel une formation est en place à Tours, dans les murs du CHRU.

Comme vous le savez, ces professionnelles participent à la prise en charge globale de personnes touchées par la maladie et confrontées à de grandes difficultés. Elles interviennent pour accompagner la douleur, à la fois par l'écoute et le toucher. Elles soutiennent les patients à la reconquête de leur propre image et de l'estime d'eux-mêmes, participant ainsi à la préservation de leur dignité. Ces actions sont autant d'étapes pour que les patients puissent, quand cela est nécessaire, se resocialiser grâce à une confiance en eux-mêmes instituée ou renouvelée.

Les socio-esthéticiennes ont bien entendu besoin de maîtriser les compétences de l'esthétique cosmétique. Mais elles ne peuvent accompagner les patients qui leur sont confiés sans acquérir des compétences spécifiques. Les formations nécessaires se déclinent dans différents champs. Dans le domaine médical : cancérologie, dermatologie, chirurgie plastique et réparatrice, gérontologie, gynécologie, hygiène, psychiatrie, rééducation. Dans le domaine social et médico-social : addictologie, handicap, précarité, détention. La formation proposée à Tours permet également d'acquérir des compétences méthodologiques : élaboration d'un projet socio-esthétique, instruction de bilans d'activité, transmissions, accompagnement du projet professionnel.

À Tours, c'est le Cours D'Esthétique à option humanitaire et sociale (CODES), association loi 1901, qui dispense les formations aboutissant à la certification professionnelle de socio esthéticienne. Le CODES est présidé par Monsieur Olivier Le Floch, Professeur honoraire en Cancérologie. Le conseil d'administration regroupe, entre autres membres, les différents partenaires soutenant le CODES : la Ligue contre Cancer, le CHRU de Tours, les hôpitaux de Saint-Maurice, L'Oréal Luxe, la fondation L'Oréal et son programme « Beauté inclusive ».

La socio esthétique est à l'œuvre au CHRU de Tours depuis 1978 et le CODES dispense ses formations depuis 1979. Depuis 1984 la certification qu'il donne est reconnue par l'état. Au fil des années, le métier de socio-esthéticienne a bénéficié du soutien de plus en plus large des professionnels de santé.



Le plan Cancer de 2003, dans sa mesure 42, prévoit le développement des soins de support. Il les définit comme « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements oncologiques ». Incluse dans un premier temps dans ce cadre, la socio esthétique a depuis été déplacée dans celui des soins de bien-être. Des études sur sa contribution à l'allongement de la durée de vie des patients devraient lui permettre de regagner son cadre de départ.

Au mois de décembre, « France Compétences » a fait de la socio esthétique un métier reconnu pour une durée de deux ans. La reconnaître comme un métier et non comme une spécialité de la profession d'esthéticienne est une avancée très positive. Cependant, la limiter à une durée de deux ans est un frein important pour son développement. La reconnaissance doit être pérenne pour permettre aux institutions, comme les hôpitaux, de s'engager dans des financements et dans la mise en place à long terme des soins de socio esthétique. À ce jour, 60% des diplômées du CODES ont trouvé un emploi répondant à leur qualification, la reconnaissance de ce métier doit permettre d'augmenter cette part.

Monsieur le Ministre, cher Olivier, la profession de socio-esthéticienne est en quête d'une légitime reconnaissance. Pourrait-elle se faire par décret ? À défaut, la mise en place d'une mission d'information parlementaire me semblerait judicieuse. Au travers de la rencontre des professionnels de la socio esthétique, de la sollicitation de toutes les expertises nécessaires, elle permettrait de préparer un travail législatif.

Monsieur le Ministre, Cher Olivier, je sais que vous serez sensible aux éléments que je vous livre dans ce courrier. La socio-esthétique est une démarche profondément humaine. La reconnaissance de ses actrices confortera l'accompagnement des patients confrontés à des situations difficiles, elle permettra à cette discipline d'étendre son domaine d'action pour le bénéfice d'un nombre accru de malades.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Cher Olivier Véran, en l'expression de ma haute considération, et de mon profond respect.

Philippe CHALUMEAU

Député d'Indre-et-Loire